



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 75623

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les menaces qui pèsent sur le fonctionnement et la pérennité de la commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), autorité administrative indépendante qui a vu son activité croître d'année en année et dont la très grande majorité des saisines concerne des fonctionnaires de la police nationale et de l'administration pénitentiaire. En moins de cinq ans, la CNDS a acquis une légitimité et participé aux avancées dans le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens, les forces de l'ordre, la justice et l'État. Réduire son budget déjà insuffisant, c'est la condamner à disparaître et aggraver la fracture entre le citoyen et les services de police, de gendarmerie ou de l'administration pénitentiaire. En effet, concrètement, pour exercer les pouvoirs d'auditions qui sont les siens dans le cadre des investigations prévues par la loi, la commission doit, soit convoquer à Paris les personnes concernées, soit se rendre sur place, notamment dans les lieux de détention. Dotée en 2005 d'un budget de 541 602 euros, la CNDS s'est vu imposer un gel de 100 000 euros et ne disposait déjà plus au 1er septembre que d'une somme dérisoire, hors paiement du loyer et des salaires. Ainsi, elle ne pourra ni assurer ses dépenses courantes ni instruire les dossiers nécessitant des déplacements. L'instruction de ceux-ci sera reportée à 2006, ce qui ne pourra qu'engendrer un retard préjudiciable à l'ensemble de son activité et mettre en cause la pérennité même de cette institution indépendante au service des citoyens. Il lui demande donc de redonner à la CNDS tous les moyens budgétaires qui lui manquent afin de restaurer dans notre République une autorité indépendante ad hoc et expérimentée conforme à nos engagements internationaux et aux valeurs de notre République. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les crédits de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Rappelant que les contraintes habituelles de gestion en fin d'exercice dans un contexte de rigueur budgétaire s'imposent à tous les services de l'État quels qu'ils soient, M. le Premier ministre souhaite lui indiquer que moins d'un cinquième du total des fonds dont la CNDS bénéficie au titre de la loi de finances initiale pour 2005 avait été mis en réserve. L'annulation des crédits « gelés » à hauteur de 75 000 euros vient d'être décidée pour la CNDS dans le cadre de l'examen de fin de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75623

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9340

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11019